

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Construction du tramway 3ème phase - Contrôle extérieur  
des ouvrages - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de  
signature**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la réalisation des extensions des lignes A, B, C du tramway, de la création de la ligne D, du prolongement de la ligne C à Villenave d'Ornon, du Tram-train du Médoc et des terminus partiels, la Communauté urbaine doit faire appel à un bureau d'étude pour des missions d'études géotechniques type G11, G12, G2, G5 et G3 et pour le contrôle extérieur que le Maître d'ouvrage doit assurer lors de la phase d'exécution de ses ouvrages.

Les contrôles sont exécutés le long du tracé du tramway notamment sur les secteurs suivants :

- Ligne A Mérignac, de la place Charles de Gaulle à l'avenue de Magudas,
- Ligne B Bordeaux Claveau : du terminus rue Joseph Brunet à la rue Edmond Besse,
- Ligne B Pessac : du parc relais Bougnard au carrefour de l'Alouette,
- Ligne C Bordeaux Lac : du terminus avenue de Laroque au Centre de maintenance avenue de la Jallère,
- Ligne C Bègles : de Terres Neuves à route de Toulouse et son prolongement à Villenave d'Ornon au sud de la rocade,
- Ligne D : de Bordeaux Quinconces à Eysines Cantinolle,
- Tram-train du Médoc : de Bordeaux Cracovie à Bruges et Blanquefort gare,
- Terminus partiels et renforcement de l'offre par l'allongement des quais courts de la ligne C.

A titre indicatif, les ouvrages qui seront concernés par ce marché et dont la liste n'est pas exhaustive sont :

- Mérignac : Ligne A - OA 305 - Pont de Magudas ;
- Bordeaux : Ligne C - OA 301 - Pont des hôtels ;
- Bordeaux : Ligne C - OA 302 - Pont de la jallère ;
- Bègles : Ligne C - OA 303 - Pont de Birambits ;
- Bègles : Ligne C - OA 304 - Pont d'Estey de Frank ;
- Bruges : TTM - OA 3 – passage supérieur d'Ausone ;
- Bruges : TTM - OA 4 – Franchissement de la rocade ;
- Bruges : TTM - OA 5 – Passage cyclable ;

Bruges : TTM - OA 6 – Pont sur la jalle des sables ;  
Blanquefort : TTM - OA 7 – Pont sur la jalle noire ;  
Blanquefort : TTM - OA 8 – Pont de la jalle de Blanquefort ;  
Blanquefort : TTM - Passerelle piétonne de la gare ;  
Les murs de soutènement de la phase 3 du tramway et de la ligne TTM ;  
Les stations d'alimentation électrique (SSR) de la phase 3 du tramway et de la ligne TTM ;  
Les centres de maintenance de la phase 3 du tramway ;  
Les massifs de LAC de phase 3 du tramway et de la ligne TTM ;  
Les autres ouvrages de génie civil ou superstructures, parcs de stationnement de la phase 3 du tramway et de la ligne TTM.

Le titulaire du marché a pour principales missions :

Pour la géotechnique : l'établissement des programmes de reconnaissances géotechniques, les essais de laboratoire, les essais sur matériaux in situ, l'élaboration et l'interprétation des rapports géotechniques ainsi que les contrôles et procès-verbaux des sondages.

Pour le contrôle extérieur : les prélèvements d'échantillons sur les chantiers ou dans les usines de préfabrication ou d'assemblage, l'analyse de ces échantillons en laboratoire et l'élaboration des procès-verbaux des essais, des expertises des ouvrages dont les essais de chargement s'avèrent non concluants, ou les résultats des essais de contrôle extérieur sont non conformes aux caractéristiques physiques et mécaniques définies dans le CCTP de l'ouvrage, etc.

Ce marché est un marché à prix unitaires, d'une durée de 6 ans, à compter de sa date de notification.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 400 000 € h.t. et un montant maximum de 3 000 000 €h.t., passé en application de l'article 169 du Code des Marchés Publics.

Le financement de cette opération est à imputer au budget Annexe Transports, Exercices 2012 et suivants :

- Chapitre 23 – Compte 2380 0102 – KD00 – TW30 (OA et mur de soutènement),
- Chapitre 23 – Compte 2380 0042 – KD00 – TW30 (SSR),
- Chapitre 23 – Compte 2380 0112 – KD00 – TW30 (centre de maintenance).

La Communauté urbaine de Bordeaux doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un appel d'offres ouvert donnant lieu à publicité au niveau européen, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Générale des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à l'immeuble le Guyenne à la Direction de la Commande Publique – 6<sup>ème</sup> étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## **Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 160, 161 et 169,

**VU** les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** pour permettre le contrôle extérieur des ouvrages de la phase 3 du Tramway, il est envisagé d'avoir recours à une procédure d'appel d'offres ouvert

### **DECIDE**

**Article 1** : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**Article 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

**Article 3** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la Commission d'appel d'offres.

**Article 4** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

**Article 5** : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, Exercices 2012 et suivants :

- Chapitre 23 – Compte 2380 0102 – KD00 – TW30 (OA et mur de soutènement),
- Chapitre 23 – Compte 2380 0042 – KD00 – TW30 (SSR),
- Chapitre 23 – Compte 2380 0112 – KD00 – TW30 (centre de maintenance).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 DÉCEMBRE 2011  
  
PUBLIÉ LE : 1 DÉCEMBRE 2011

M. GÉRARD CHAUSSET